

Suivi des cyanobactéries et de leurs toxines dans la rivière La Mayenne



Les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des micro-organismes photosynthétiques qui se développent naturellement dans les eaux douces calmes, peu profondes et riches en nutriments. Elles peuvent proliférer de façon soudaine, lorsque les conditions de température et d’ensoleillement sont favorables. L’eau prend alors une très forte coloration, verte le plus souvent, pouvant presque faire penser à un « pot de peinture ».

Quels sont les risques pour la santé ?

Certaines cyanobactéries produisent des toxines (microcystines) dangereuses pour la santé humaine et animale. Lors de contact ou d’ingestion accidentelle de l’eau, les symptômes suivants peuvent survenir : troubles gastriques, diarrhées, irritations, démangeaisons, conjonctivites, rougeurs, maux de tête, vertiges, altérations des sensations.

Les bons gestes : en cas d’immersion ou contact accidentel, prendre une douche soignée.  Consulter un médecin en cas d’apparition de symptômes suspects. 

Opération de suivi sur la rivière la Mayenne

Des mesures des microcystines sont réalisés en été dans la rivière la Mayenne sur les communes de Mayenne, Laval et Château-Gontier pour évaluer la concentration de microcystines. 3 niveaux sont mis en place : **NIVEAU DE VIGILANCE**, **NIVEAU D’ALERTE 1** et **NIVEAU D’ALERTE 2**

Quelles précautions prendre ?

	NIVEAU DE VIGILANCE	NIVEAU D’ALERTE 1	NIVEAU D’ALERTE 2
Présence de cyanobactéries (dépôts, mousses, couleur de l’eau). Mesure des microcystines	Accumulations localisées et absence de prélèvement ou Mesure inférieure à 0,3µg/l 	Accumulations localisées à importantes avec Mesure entre 0,3 µg/l et 5 µg/l 	Accumulations importantes à généralisées et absence de prélèvement ou Mesure supérieure à 5 µg/l 
	La baignade est interdite en tout temps dans la rivière la Mayenne		
	Éviter de laisser boire ou baigner votre animal domestique, consulter un vétérinaire en cas de comportement inhabituel (tremblements, perte d’équilibre, état anxieux, bave)		
	La consommation de poissons de pêche est déconseillée (*)		
	Il est conseillé de rincer soigneusement son matériel de pêche à l’eau propre après l’activité		La pratique de float tube est déconseillée (*)
	Les manifestations sportives autorisées peuvent se dérouler	Les organisateurs de manifestations sportives sont fortement encouragés à réaliser une mesure de la concentration en microcystine avant l’événement (*)	
	Les activités nautiques avec un risque de chute ou de contact important avec l’eau sont fortement déconseillées dans les zones d’accumulation, de dépôts et de mousses	Les activités nautiques avec un risque de chute (embarcations peu stables ou public peu expérimenté) ou de contact important avec l’eau sont fortement déconseillées (*)	Toutes les activités nautiques sont fortement déconseillées (*)

Contacts et informations complémentaires

(*) Ces activités peuvent faire l’objet de mesures de limitation ou d’interdiction particulières par arrêté municipal

Pour toute information sur les risques sanitaire, ARS des Pays de la Loire: ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr
Pour tout signalement de cyanobactéries, Direction Départementale des Territoires pour : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr
Pour toute information sur le niveau de gestion en vigueur, Collectivités de Mayenne, Laval, Château-Gontier ou Daon